



Gouvernement du Canada

Points saillants

Entre juin 2021 et juin 2022 :

La Voie fédérale a été publiée le 3 juin 2021. Elle contient les engagements du gouvernement fédéral à mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones. Plus de 25 ministères et agences mettent activement en œuvre la Voie fédérale. Cela se fait par le biais de programmes et de financements, de politiques nouvelles ou renouvelées, et de l'adoption de lois clés.

Plus précisément, de nouveaux programmes ont été lancés, comme ceux concernant le soutien aux familles et aux survivantes, les espaces culturels, la santé et le bien-être, les langues autochtones, les refuges, le logement, l'éducation et les données.

Le gouvernement fédéral a également créé des politiques soutenant les initiatives de sécurité communautaire, la justice et les services policiers, la Stratégie globale de prévention de la violence, la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes et la Stratégie de santé mentale et de bien-être fondée sur les distinctions.

En outre, des lois, telles que la Loi de mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), ont été adoptées et un engagement et une collaboration sont en cours pour élaborer le plan d'action de l'ici juin 2023.

Les détails sur les efforts du gouvernement du Canada se trouvent dans le rapport d'avancement annuel sur la Voie fédérale (lien).

Progrès/succès

Progrès en matière d'engagement

Le gouvernement fédéral s'est engagé auprès des familles, des survivantes, des dirigeants, des organisations et des communautés autochtones, ainsi que des provinces et des territoires, dans la mise en œuvre des initiatives de la Voie fédérale.

Le gouvernement du Canada a également continué à travailler avec les partenaires dans la mise en œuvre de la Voie fédérale par l'entremise de comités de gouvernance établis, comme le Cercle national des familles et des survivantes, le Comité urbain, le Comité 2ELGBTQQIA+, le groupe de travail du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne, ainsi qu'avec les dirigeants autochtones, les organisations de femmes et les anciens commissaires de l'Enquête nationale.

Progrès de la mise en œuvre

Des investissements historiques ont été réalisés dans le cadre du budget 2021. Par conséquent, en 2021-22, plus de 50 initiatives de plus de 25 ministères et organismes fédéraux ont progressé et sont maintenant à divers stades de mise en œuvre. Ces initiatives commencent à adresser les causes profondes de la violence dans les quatre thèmes clés que sont la culture, la santé et le bien-être, la sûreté et sécurité des personnes et la justice, et contribuent à renforcer les capacités organisationnelles et la coordination. Ces investissements s'alignent sur les priorités identifiées par les familles, les survivantes, les communautés et les partenaires autochtones, et commencent à répondre aux appels à la justice. Ils comprennent des programmes communautaires pour les services à l'enfance, les services de santé, la prévention de la violence familiale, les refuges, le logement, les infrastructures, les espaces culturels, les services policiers, l'éducation, les langues Autochtones et les l'appuie au bien-être en santé mentale et à la guérison. Grâce à un appel aux propositions lancé en 2021-22, 20 organisations

autochtones à travers le Canada et desservant les Premières Nations, les Inuits et les Métis, ont été financées pour soutenir les familles et les survivantes dans leur parcours de guérison. Les projets soutenus comprennent des événements commémoratifs, des rassemblements de guérison, des services de conseil et un accès élargi à des espaces sécurisés.

Des politiques ont été élaborées et sont en cours de mise en œuvre, comme la Stratégie de santé mentale et de bien-être fondée sur les distinctions, la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes, la Stratégie de lutte contre le racisme et la Stratégie globale de prévention de la violence, grâce auxquelles 38 nouveaux refuges et au moins 50 nouvelles unités de logement de transition (deuxième étape) seront construits dans tout le pays. De plus, en 2021-22, le gouvernement du Canada a travaillé à l'élaboration de politiques telles que la Stratégie de justice Autochtone, le prochain Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe, le Plan d'action fédéral LGBTQ2, le Plan d'action sur les données désagrégées et le Plan d'action pour la mise en œuvre de la DNUDPA, qui contribueront tous à mettre fin à la violence faite aux femmes, filles et personnes 2SLGBTQIA+ autochtones.

Des lois clés sont mises en œuvre, notamment la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis, qui vise à garantir que les communautés autochtones soient soutenues dans l'exercice de leurs compétences en matière de services à l'enfance et à la famille. À l'appui de cette loi, des fonds pour renforcer les capacités ont été mis à disposition pour aider les groupes, les communautés, les peuples et les organismes dirigeants autochtones à exercer leur compétence en matière de services et de soutien aux enfants et aux familles. Grâce à la mise en œuvre de la Loi sur les langues autochtones, 410 projets d'organisations des Premières nations, des Inuits, des Métis et d'organisations desservant des populations urbaines ont été financés en 2021-2022.

Le budget 2022 s'appuie sur les investissements du budget 2021 et prévoit des investissements supplémentaires dans les domaines de l'éducation, du logement, de la santé, de la prévention, du bien-être en santé mentale et du leadership climatique qui contribueront à mettre fin à la violence. En outre, le budget 2022 prévoit des investissements pour le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe, le Plan d'action fédéral LGBTQ2+ et le Stratégie de lutte contre le racisme, qui répondent aux priorités identifiées par les partenaires autochtones.

Prochaines étapes/priorités

Le gouvernement accélérera la mise en œuvre des initiatives, de la législation, des programmes et des politiques du gouvernement fédéral concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées. Le gouvernement continuera d'identifier, de traiter et de combler les lacunes signalées par les familles, les survivantes, les partenaires et les organisations. À cette fin, le gouvernement continue de financer le travail du Cercle national des familles et des survivantes et d'autres partenaires autochtones afin qu'ils puissent s'engager dans des domaines prioritaires clés.

Poursuivant son rôle essentiel dans la lutte contre les causes profondes de la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, le gouvernement s'est engagé à collaborer avec les familles, les survivantes et les partenaires autochtones, ainsi qu'avec les provinces et les territoires, afin de mettre en place un mécanisme de surveillance du Plan d'action national permettant de suivre les progrès réalisés, d'en rendre compte et d'identifier les lacunes ou les opportunités.

Rapports/publications

Voie fédérale

Rapport d'avancement annuel sur la Voie fédérale ([lien](#))

